

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SA Carrières Kléber Moreau – Renouvellement et extension de carrière

En exécution de l'arrêté préfectoral n°19-DRCTAJ/1-686 du 19 décembre 2019 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, il sera procédé sur la commune de Saint-Vincent-sur-Graon à une enquête publique portant sur l'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue de renouveler l'autorisation d'exploiter et étendre l'exploitation de carrière sur le territoire de la commune de Saint-Vincent-sur-Graon au lieu-dit « le Danger ».

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 27 janvier 2020 à 9h00 au mardi 25 février 2020 à 17h30**, soit durant 30 jours, dans la commune de Saint-Vincent-sur-Graon.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Saint-Vincent-sur-Graon, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Yves SCHALDENBRAND, fonctionnaire de la police nationale en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie de Saint-Vincent-sur-Graon de la manière suivante :

- le lundi 27 janvier 2020 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- le vendredi 7 février 2020 de 14h30 à 17h30 ;
- le samedi 15 février 2020 de 10h00 à 12h00 ;
- le jeudi 20 février 2020 de 14h30 à 17h30 ;
- le mardi 25 février 2020 de 14h30 à 17h30 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Saint-Vincent-sur-Graon, 3 place de l'Église 85540 SAINT-VINCENT-SUR-GRAON ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee3@orange.fr (en précisant en objet : SA Carrières Kléber Moreau - Saint-Vincent-sur-Graon).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr – rubrique publications – commune de Saint-Vincent-sur-Graon).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 27 janvier au 25 février 2020 inclus** sur ce même site internet.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de Monsieur Mickaël PINEAU (responsable foncier étude) par téléphone au 02.51.65.85.14. ou 06.17.01.55.22 ou par mail à mickael.pineau@kmoreau.fr.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Saint-Vincent-sur-Graon ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus. Le préfet ne pourra autoriser l'installation qu'après avoir statué sur le projet d'institution des servitudes.